

[http://www.ressources-solidaires.org/spip.php?page=article\\_print&id\\_article=16028](http://www.ressources-solidaires.org/spip.php?page=article_print&id_article=16028)



Emploi et Actualité de l'économie sociale

## S'INFORMER

### La Mutuelle des Motards : l'assureur des deux-roues électriques

mis en ligne par [Frédéric Castelnaud](#)

jeudi 1er avril 2010

Qui mieux que l'assureur référent des deux et trois roues à moteur thermique peut assurer les deux et trois roues électriques ? La réponse est dans la question.

La Mutuelle des Motards, leader technique de l'assurance deux et trois roues et expert du risque moto et scooter prend de l'avance, innove et se positionne comme l'assureur référent des deuxroues électriques.

Elle vient d'ailleurs de signer une convention de partenariat avec l'AVEM (Avenir du véhicule électrique méditerranéen) afin de faire bénéficier d'une assurance spécialement adaptée aux deux et trois roues à motorisation électrique ou hybride aux adhérents de cette association.

Dans le cadre de cette collaboration, la Mutuelle des Motards propose des tarifs spécifiques sans équivalent sur le marché de l'assurance : les conducteurs de deux et trois roues électriques ou hybrides, de 50 ou 125 cc, peuvent profiter d'une réduction pouvant aller jusqu'à 40% sur les tarifs d'assurance par rapport à un deux-roues traditionnel à moteur thermique. En outre, l'assurance vol pour les deux-roues électriques est applicable sur l'ensemble du territoire, y compris la Corse et les DOM-TOM.

La Mutuelle des Motards propose également l'ensemble des garanties qui ont assuré son succès, sa nouvelle garantie SAVE (Soutien et Accompagnement des Victimes de la route et de leur Entourage), l'assistance 0 km en cas d'accident, des formations adaptées et le remboursement d'une partie des équipements.

« En tant que spécialiste de l'assurance deux et trois roues à moteur, la Mutuelle des Motards s'est fortement impliquée dans le développement du deux-roues électrique », explique Patrick Jacquot, PDG de la Mutuelle des Motards : « Grâce à ce partenariat avec l'AVEM, la Mutuelle des Motards est précurseur dans l'assurance des deux et trois roues à motorisations alternatives ! » « Nous nous réjouissons de ce partenariat avec un grand nom de l'assurance mutualiste », a déclaré la présidente Isabelle Rivière : « cette reconnaissance récompense l'engagement des conducteurs de deux et trois roues électriques en faveur de l'environnement et de la qualité de vie, tout en confirmant l'expertise de la Mutuelle des Motards sur l'assurance des motos et scooters électriques ».

L'AVEM et la Mutuelle des Motards, qui étaient présents au salon EVER de Monaco du 25 au 28 mars, envisagent désormais la mise en place d'un réseau de réparateurs spécialistes du deuxroues électrique. Ces partenaires assureront la réparation des engins des assurés dans le cadre d'une charte qualité commune.

À propos de l'AVEM Association Loi 1901 basée à Sophia-Antipolis, l'association Avenir du véhicule électrique méditerranéen (AVEM) contribue au développement des véhicules propres et à l'amélioration du cadre de vie en collaboration avec les pouvoirs publics. Fondée en 1998, l'AVEM a obtenu l'agrément « Environnement » le 13 mai 2004. [www.avem.fr](http://www.avem.fr)

À propos de la Mutuelle des Motards La Mutuelle des Motards, militant assureur au service de la protection de tous les motards et scootéristes est le spécialiste de l'assurance du deux et trois roues à moteur. Pour plus d'informations, rendez-vous sur : [www.mutuelledesmotards.fr](http://www.mutuelledesmotards.fr)